

UNE FACTURE SALEE POUR L'ÉTAT

Si l'issue de la crise sanitaire n'est pas encore à l'ordre du jour, son coût s'envole alors que le gouvernement s'efforce de tenir à bout de bras une économie en partie asphyxiée par les mesures de confinement. Où va-t-il puiser cet argent, et quelle est la limite ?

« **C**ela coûtera ce que cela coûtera », avait d'emblée assuré le Premier ministre Xavier Bettel (DP) durant les premiers jours de confinement au Grand-Duché. La parole reconfortante d'un chef de gouvernement face à une nation confrontée à l'inconnu. Les mi-

nistres des Finances et de l'Économie annonçaient quelques jours plus tard la première mouture d'un « ambitieux » programme de stabilisation de 8,8 milliards d'euros, soit près de 15% du PIB, voué à la fois à venir en aide aux entreprises en difficulté du fait de l'arrêt quasi total

de l'économie et à anticiper la sortie de crise. En quelques semaines, l'espoir d'un choc venant frapper l'économie sans laisser de séquelles durables s'est évanoui. Les économistes ont donc enterré la perspective d'une reprise en V (choc et rebond immédiat) pour privilégier celle en U (choc et reprise tardive), tout en craignant le pire scénario : le L, visualisant une économie durablement meurtrie.

D'après les simulations de la Fondation Idea, le PIB décrocherait de 6,8% en 2020, affichant une récession de 4,2%, avant de rebondir en 2021 avec une croissance de 4,8% alors qu'il devait progresser de 2,8% ces deux années, selon les prévisions du Statec. Et comme toute variation du PIB se répercute sur les comptes de l'État, l'excédent budgétaire attendu pour les deux années à venir devrait disparaître et les comptes publics subir un déficit de 1,6% du PIB en 2020 et de 1% en 2021. S'y ajouteront les charges du programme de stabilisation, ce qui fait craindre un déficit public de 3,3% du PIB en 2020 et de 1% en 2021. « Une situation qui se détériore nettement, mais qui n'est pas catastrophique », commentait cependant Muriel Bouchet, directeur de la Fondation Idea, mi-avril.

Le budget 2020 va-t-il exploser sous le poids des mesures exceptionnelles, entre les équipements médicaux destinés à soigner les patients atteints du Covid-19 et à lutter contre la pandémie – déjà 50 millions d'euros déboursés

entre mi-mars et mi-avril – et les mesures de soutien à l'économie?

Chaque semaine apporte son lot de nouvelles mesures. Aide d'urgence aux microentreprises ayant dû fermer le 18 mars, indemnité aux indépendants, report des échéances fiscales, chômage partiel... le tableau du programme de stabilisation affiche 36 mesures au compteur. Ceux qui s'étaient déjà pâchés devant l'envergure du budget 2020 – 20 milliards d'euros, un montant inédit – craignent une inflation à tous les étages de la fusée Luxembourg.

DES INSTRUMENTS PRÉEXISTANTS

Le gouvernement a choisi la simplicité et l'efficacité en jouant le plus possible avec des mesures et instruments préexistants. Le ministère des Finances a ainsi mis en avant la Société nationale de crédit et d'investissement, déjà première pourvoyeuse de crédits aux entreprises, pour déployer les nouvelles garanties étatiques aux entreprises en manque de trésorerie, ou encore l'Office du Ducroire pour favoriser l'exportation.

De son côté, le ministère de l'Économie et sa Direction des classes moyennes s'appuient sur le Fonds pour l'innovation afin d'étoffer les aides aux investissements. L'aide aux PME s'équipant de matériel pour le télétravail n'est ainsi qu'une extension de l'aide à l'investissement déjà procurée par le ministère. Idem pour la couverture du financement des start-up

Muriel Bouchet
Fondation Idea



« Une situation qui se détériore nettement, mais qui n'est pas catastrophique. »

portée de 50 % à 75 % de leurs besoins, ou pour le chômage partiel puisé dans le Fonds pour l'emploi géré par le ministère du Travail (200 millions d'euros par mois). Quant au Fonds culturel national Luxembourg, il est mis à contribution pour avancer les aides aux artistes indépendants et aux intermittents du spectacle. Celles-ci pourraient atteindre 450.000 euros par mois d'après une première estimation de la commission consultative afférente, au lieu de 250.000 euros par mois (moyenne de 2019). « L'avantage de ces fonds est qu'ils ne sont pas limitatifs », explique un fonctionnaire. C'est également cette volonté de peser le moins possible sur le budget actuel de l'État qui a conduit à l'idée d'un emprunt obligataire, finalisé le 22 avril à hauteur de 2,5 milliards d'euros à taux négatif.

AUTOMNE ORAGEUX

Ce qui n'empêche pas certaines dépenses courantes de connaître une soudaine augmentation sous

l'effet de la crise, comme celles liées aux prestations de chômage. Le ministère du Travail a prévu des dépenses supplémentaires de 2,8 millions pour le chômage complet et de 2,5 millions d'euros pour les différents contrats aidés.

Le ministère de la Sécurité sociale accuse de son côté une rallonge de 104 millions d'euros correspondant à la prise en charge par la Caisse nationale de santé de l'indemnité pécuniaire en cas d'arrêt maladie dès le premier jour et estime à 20 millions la diminution des recettes provenant des cotisations sociales et de la participation de l'État en raison du chômage partiel.

Restent les surcoûts induits par les mesures de distanciation sociale et d'hygiène. Par exemple, le ministère de la Justice a déboursé environ 70.000 euros pour acquérir des produits désinfectants et d'entretien, du gel hydroalcoolique et des gants en latex, dont 20.000 euros pour l'administration judiciaire, 3.000 euros pour les juridictions administratives, 4.000 euros pour ses propres services et 20.000 euros pour l'administration pénitentiaire.

Une liste qui s'allongera dans les prochains mois, puisqu'il apparaît désormais clairement que le pays ne verra pas disparaître de sitôt masques, gel et distances sociales. L'enjeu du financement de ces mesures se posera à l'automne lors des consultations autour du budget 2021. ♦ C.F.